

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME Réunion de 2014

Séance du 27 juin 2014

CG20140627_19
id. 1008

L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL**

Le Laboratoire Vétérinaire Départemental vient d'être retenu dans le cadre du marché des eaux potables dans le Tarn pour le lot « radioactivité ».

Afin de répondre à l'augmentation d'activité générée par l'obtention de ce marché, je vous propose la création d'un emploi temporaire qui pourrait être pourvu par un salarié sous contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Par ailleurs, comme les années précédentes, je sou mets à votre approbation le recrutement, toujours dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, d'un

agent chargé d'assurer la collecte des prélèvements auprès des principaux cabinets vétérinaires de notre Département.

Enfin, le Laboratoire Vétérinaire a répondu à la consultation de la délégation du service public du département du Lot et Garonne. Les résultats seront connus courant juillet.

Si notre Laboratoire est retenu, la mise en œuvre des missions qui en découlent (collecte, navette, prospection, doublement des analyses de prophylaxie) doit être effective au 1er octobre 2014.

Dans cette perspective, je vous propose la création de quatre emplois non permanents qui seront pourvus par deux contrats d'accompagnement dans l'emploi et deux adjoints techniques 2ème classe.

S'agissant de ces derniers, ils seront créés sur la base de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, réglementant l'emploi des agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, et rémunérés au 1er échelon de l'échelle 3 de rémunération (IB 330 – INM 316).

Je vous précise que le Comité de Gestion du Laboratoire Vétérinaire, lors de sa réunion du 5 juin 2014, a émis un avis favorable à ces propositions.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir délibérer.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du Comité de Gestion du Laboratoire Vétérinaire Départementale réuni le 5 juin 2014,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide la création :
 - de quatre emplois temporaires dans le cadre de 4 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI – CAE) qui seront conclus pour une durée de un an et pour une durée hebdomadaire de 20 heures, en application de la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 et du décret n°2012-1211 du 31 octobre 2012,
 - de deux emplois d'adjoint technique 2ème classe, pour une durée de six mois.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET